



27/06/2024

TDRs Etude Ligne de Base projet GVA 2023.

Enda PRONAT/Commune Guédé Village

Numéro de dossier : SOLPCD/2023/0116

ENDA PRONAT
2024

Sommaire

Table des matières

1. Introduction	2
1.1. Contexte et justification	2
1.1.1. Contexte de mise en œuvre.....	2
1.1.2. Description du projet	3
1.2. Typologie et quantification des cibles, partenaires et organisations de mise en œuvre	4
1.2.1. Détenteurs de droits	4
1.2.2. Détenteurs de responsabilités	4
1.2.3. Détenteurs d'obligations	5
2. Objectifs de la ligne de base.....	6
3. Produits à livrer	7
4. Méthodologie	7
5. Plan de travail.....	8
6. Mode de paiement	8
6.1. Conditions additionnelles.....	8
7. Période du travail consultant et zone géographique.....	8
8. Profil de l'équipe de travail et évaluation des propositions.....	8
9. Critères d'évaluation de propositions.....	9
10. Exigences de confidentialité, titularité du rapport et droits de diffusion.....	9
11. Délais et procédures de soumission des offres	10
12. ANNEXE : CADRE LOGIQUE.....	11

1. Introduction

Le présent document définit les caractéristiques et les conditions du service technique qu'ENDA Pronat (Environnement Développement Action pour la Protection Naturelle des Terroirs) souhaite contracter, conjointement avec Solidaridad Internacional País Valenciano (SIPV), pour l'élaboration d'une ligne de base pour le projet intitulé : Contribution à la souveraineté alimentaire par la gouvernance durable de l'eau dans une perspective de genre - SAGE - dans la commune de Guédé Village et identifié avec le numéro de dossier SOLPCD/2023/0116.

1.1. Contexte et justification

1.1.1. Contexte de mise en œuvre

Les crises nutritionnelles et l'insécurité alimentaire structurelle que connaissent plusieurs localités du Sénégal, dont la commune de Guédé Village, sont dues à des facteurs tels que :

- la succession récurrente d'épisodes de sécheresse
- la détérioration des moyens de subsistance des populations, qui dépendent désormais d'un système de production et de consommation non durable
- une structure socio politique qui favorise la perpétuation de ce système
- les relations traditionnelles entre hommes et femmes qui rendent ces dernières plus vulnérables aux crises et à la pauvreté

Pour contribuer à la solution, ENDA Pronat travaille sans relâche depuis 1982 pour la promotion de l'agroécologie pour la sécurité et la souveraineté alimentaire. C'est une organisation membre du réseau Enda Tiers monde, qui œuvre pour une mise à l'échelle de l'agroécologie au niveau du Sénégal et de la sous-région.

Depuis les années 90, Enda PRONAT intervient dans la vallée et en 2014 l'intervention s'est fortifiée pour travailler sur la mise en place de modèle de transition agroécologique dans le territoire de la commune de Guédé Village.

Dans la recherche de nouvelles alliances et de complémentarité et surtout pour une mise à l'échelle de la TAE, ENDA Pronat a développé son partenariat multi acteur qui lui a permis de tisser une collaboration avec SIPV en 2018. Ce Partenariat a démarré par un diagnostic participatif en février 2019, à partir duquel un cadre stratégique avec différentes lignes d'action a été proposé, mettant en évidence l'expérience des deux organisations et maximisant leurs forces afin de résoudre les problèmes rencontrés.

Cette stratégie conjointe, dans laquelle s'inscrit cette proposition de GVA, a eu son premier résultat avec la mise en œuvre du projet " Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle par la promotion de l'agroécologie avec une attention particulière aux inégalités de genre dans la Commune de Guédé Village, Département de Podor, Sénégal ", financé par la Mairie de Valence et le Conseil Provincial de Valence dans son appel 2019 et par la Mairie d'Elche et la Mairie d'Alicante en 2020, avec un budget total de plus de 100.000 €.

Après ce projet Enda PRONAT et SIPV ont décroché le financement de GVA pour mettre en œuvre un projet avec une vision plus globale à travers une approche village, intitulé "Renforcement de la sécurité alimentaire et de la résilience des familles de Guédé Village et Diama Alwaly à travers la promotion de l'agroécologie avec une attention particulière aux inégalités de genre. (Sénégal)" numéro de dossier SOLPCD/2022/0042, avec un budget total de 469 000 €.

1.1.2. Description du projet

L'intervention propose de se concentrer sur le renforcement de la gouvernance durable de l'eau comme moyen d'assurer la réalisation de la souveraineté alimentaire, en mettant l'accent sur les inégalités entre les sexes dans la municipalité de Guédé Village dans le nord du Sénégal (OG, OE). Ces dernières années, les ressources en eau ont été mises à mal dans la zone en raison de différents facteurs tels que la réduction de la saison des pluies liée au changement climatique avec la répétition de sécheresses importantes ces dernières années ; la construction de barrages sur le fleuve Sénégal qui ont modifié son cours naturel, affectant les populations environnantes ; ou encore la mise en œuvre de politiques préjudiciables à la souveraineté alimentaire des populations dans les années 1990 et 2000 qui ont eu des conséquences qui se poursuivent encore aujourd'hui. En outre, la surconsommation d'eau d'irrigation, la faiblesse des infrastructures d'irrigation, l'utilisation de pesticides et le manque d'organisation et de connaissances en matière de gestion rationnelle des ressources naturelles ont conduit à une menace sur les ressources en eau, mettant en péril la vie des populations de la vallée du fleuve Sénégal et, en particulier, de la commune de Guédé Village. Cette situation conduit à la nécessité de réfléchir et de s'intéresser à la gouvernance et à la gestion durable de l'eau, indispensable à la souveraineté alimentaire et à la vie des populations de Guédé Village

L'intervention propose de se concentrer sur le renforcement de la gouvernance durable de l'eau comme moyen d'assurer la réalisation de la souveraineté alimentaire, en mettant l'accent sur les inégalités entre les sexes dans la municipalité de Guédé Village dans le nord du Sénégal (OG, OE).

Dans ce contexte qui menace la sécurité et la souveraineté alimentaire, il est considéré comme particulièrement pertinent d'intervenir dans la protection et la gestion de cette ressource à travers :

- Le renforcement d'une meilleure organisation et connaissance de la gestion de l'eau. Pour ce faire, le processus de construction et de consolidation des espaces de concertation sera accompagné et renforcé par des formations (R1).
- L'amélioration et l'installation d'infrastructures d'eau efficaces et propres, et la réhabilitation des espaces aquatiques qui renforcent les activités productives de base pour la souveraineté alimentaire (R2)
- La sensibilisation pour générer une prise de conscience critique de l'importance de la gestion durable des ressources naturelles, avec un impact local et régional (R3).

La perspective de genre est présente tout au long de l'intervention, en mettant l'accent sur une plus grande participation des femmes dans les espaces de gestion communautaire, sur la sensibilisation de l'ensemble de la population et sur le renforcement de la confiance en soi et des capacités de leadership des femmes.

- L'intervention sera menée dans les villages de Diama Alwaly, Lérabé et Guédé Village, qui appartiennent tous à la commune également connue sous le nom de Guédé Village. La proposition vise également à avoir un impact sur l'ensemble de la région de Saint-Louis, en favorisant la création d'un dialogue socio-politique qui interpelle les acteurs étatiques concernés dans la région. Ce dialogue sera alimenté par une argumentation basée sur des connaissances scientifiques, qui seront fournies au cours du projet par l'élaboration d'une étude sur l'accès à l'eau productive des exploitations familiales en collaboration avec l'université et avec la participation des éco-écoles des quatre villages.

-L'intervention contribue aux orientations stratégiques d'Enda qui, dans la partie nord du Sénégal, se concentre particulièrement sur la commune de Guédé Village dans le but de

promouvoir de système alimentaire durable territorialisé basé sur l'agroécologie, qui servira pour l'État en tant que modèle de référence social, économique et écologique viable et efficace, générant ainsi un exemple d'alternative au modèle conventionnel qui nuit à l'environnement et dépend d'agents externes.

- La proposition est particulièrement alignée sur :
- L'ODD 1 : mettre fin à la pauvreté ;
- L'ODD 2 : mettre fin à la faim grâce à l'agriculture durable ;
- L'ODD 5 : l'égalité des sexes ;
- L'ODD 13 : la lutte contre le changement climatique et ses effets

1.2. Typologie et quantification des cibles, partenaires et organisations de mise en œuvre

1.2.1. Détenteurs de droits

1.2.2. Détenteurs de responsabilités¹

Les autorités traditionnelles (chefs de village, imams et notables) ; les responsables des groupements de producteurs (GIE, GPF) et d'autres organisations de la société civile (associations de parents d'élèves, comités communautaires inclusifs) ; les directeurs d'école et les enseignants, les responsables de l'environnement scolaire et le coordinateur du réseau des éco-écoles ; les populations, les producteurs et les responsables de l'alimentation des ménages ; les radios ; et enfin, Enda Pronat et le SIPV, ainsi que des représentants de la DyTAEL de Podor. Une représentation de la Commune et des GIE et GPF composent le CSP.

- **Enda Pronat et SIPV** seront en charge de la coordination locale du projet, tant au niveau de la mise en œuvre des activités que des rapports narratifs et financiers. Ils travaillent pour assurer la cohérence avec les autres partenaires de développement opérant dans la commune et leur participation à certaines activités du projet. Ils seront également membres du CSP.
- Les **autorités traditionnelles** faciliteront la mise en œuvre du projet d, à travers le comité de suivi du projet, ils contribueront à la promotion des assemblées et à la formation des comités communautaires inclusifs prévus dans le projet, en particulier, dans ce cadre, elles seront chargées de faciliter l'expression et de respecter l'opinion des femmes. Ils participeront aussi activement aux forums organisés, auxquels seront également invitées les autorités traditionnelles des villages environnants, et seront chargés de transmettre les informations et les connaissances diffusées dans le cadre de ces activités à la population de leurs villages.
- **Les leaders des groupes de producteurs** (GIE et GPF) mèneront le dialogue avec les détenteurs de droits qu'ils représentent, participeront à diverses sessions de renforcement des capacités et seront responsables de la diffusion et de l'application des leçons apprises, ce qui

¹ Une liste d'acronymes ci-dessous

se traduira par une amélioration de la gestion collective des organisations et de leurs actifs. Elles/Ils seront également membres du CSP.

- Le **REE** contribuera activement aux activités d'éducation environnementale nutritionnelle, tout en renforçant ses capacités et ses ressources pédagogiques grâce au matériel développé dans le cadre du projet et à la formation prévue du personnel enseignant, d'une part, et sa visibilité au niveau institutionnel grâce au travail conjoint avec l'IEF, d'autre part. Le REE et les enseignants formés seront en charge de vulgariser les outils pédagogiques en éducation environnementale.
- **La radio communautaire** sera responsable de la préparation et de la transmission des émissions prévues sur la relation entre l'agroécologie, la gestion des ressources en eau et la souveraineté alimentaire.
- La **DyTAEL** (Dynamique pour une transition agro-écologique au Niveau Local) de Podor, permet un cadre d'échange et de partage d'expérience entre acteurs. Elle participera aux évaluations des campagnes de production, contribuera activement, tout en valorisant les résultats du projet et des études sur la gestion intégrée des ressources en eau dans le dialogue sociopolitique mené au niveau local, conformément à sa mission de promouvoir la transition agroécologique dans le département de Podor.

1.2.3. Détenteurs d'obligations

La commune (le maire, le conseil municipal), les services de l'État liés au développement rural, à l'agriculture et à la nutrition : la Société Nationale d'Aménagement des Terres du Delta et du Valeur du Fleuve Sénégal (SAED), et les Centres d'Appui au Développement Local (SADL), les Services Techniques de l'Eau et des Forêts, les Services Techniques de la Pêche et l'Inspection de l'Education et de la Formation :

- La **Commune** jouera un rôle essentiel dans les activités liées à la gouvernance locale des ressources naturelles, verra ses compétences renforcées dans ce cadre et sera chargée de mettre en œuvre des mécanismes de gestion responsable de l'eau, en respectant et en prenant en compte les avis des différents acteurs, les préoccupations des comités d'irrigation, des comités de gestion des mares et du *Comité Inter-Villageois pour la Gouvernance de l'Eau*, en tant que représentants de la population des villages. Elle sera représentée dans le CSP.
- La **SAED** collaborera activement à l'aménagement des terres à mettre en valeur par le projet, ainsi qu'à la formation à la gouvernance de l'eau, à la formation et au suivi des producteurs, à travers des évaluations de terrain. La SAED sera un membre clé du *comité inter-villageois pour la gouvernance de l'eau*. Elle jouera également un rôle actif dans le renforcement des capacités de la Commune en ce qui concerne le Plan d'Occupation et d'Utilisation des Sols et son opérationnalisation, et participera aux émissions radio prévues. Elle sera représentée au sein du CSP.
- Les **Eaux et Forêts** joueront un rôle clé dans le renforcement des capacités et l'appui à la population et aux comités pour une gestion durable des ressources en eau.
- Enfin, **l'IEF** contribuera au renforcement de capacité des enseignants du réseau sur les modules d'éducation environnementale à dispenser pour une meilleure gestion des

ressources en eau dans le terroir.

- **L'ANCAR**, à travers sa délégation dans le village de Guédé, participera aux évaluations de la campagne, en y contribuant en tant que service d'appui aux groupes de producteurs, et sera responsable de la valorisation de l'information générée.
- **Le service départemental de la pêche** : Ils seront chargés de former les comités de gestion des mares sur les techniques de gestion et d'exploitations rationnelles de ces ressources en eau en développant des stratégies de durables et pérenne afin de renforcer la disponibilité en ressource halieutique dans la zone.
- **Le pôle eau et Université Gaston Berger de Saint Louis** : mèneront une étude sur une gestion intégrée et rationnelle des ressources en eau du terroir de la moyenne vallée du fleuve Sénégal. Cette étude vise à fournir des connaissances scientifiques sur la situation actuelle de la nappe phréatique et du cycle de l'eau dans l'UPG (Unité de Gestion de l'Aménagement) de la vallée du fleuve Sénégal, en mettant un accent particulier sur la commune de Guédé Village.
- Le Réseau écoles-éco: qui est une organisation accompagnée par Enda PRONAT qui s'active depuis 2008 à promouvoir l'éducation environnementale dans l'arrondissement de Gamadji Saré en collaboration avec l'inspection d'éducation et de formation (IEF Podor). Dans le cadre du projet, le réseau écoles-éco travaillera avec les écoles des villages cibles du projet sur la formation des enseignants sur la gestion de l'eau et la sensibilisation de la communauté sur la gestion rationnelle de l'eau.

2. Objectifs de la ligne de base

Les objectifs du travail de l'équipe consultant sont les suivants :

- Valider la logique de la conception des objectifs et des résultats du projet susmentionné.
- Garantir l'évaluabilité de l'intervention en termes de gestion pour les résultats de développement, en effectuant une révision des indicateurs et des sources de vérification.
- Élaborer la base de référence du projet au début du projet et spécifier les objectifs opérationnels, à travers une méthodologie participative et d'une conception adéquate des outils de suivi. Les valeurs initiales des indicateurs qualitatifs et quantitatifs du projet, ainsi que les formules de mesure, doivent être prises en compte.
- Réadapter au besoin avec l'équipe les valeurs cibles en fonction de la situation de référence établie
- Faciliter les éléments clés pour la conception d'un Plan de Suivi du projet.
- Formuler plus précisément la population cible du projet ou de l'intervention, ce qui permet d'améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité potentielle.

Les informations recueillies, leurs conclusions et leurs recommandations devraient permettre à SIPV et ENDA Pronat de disposer d'informations leur permettant d'abord de réviser le cadre logique du projet si nécessaire pour mieux définir les valeurs cibles du projet et de suivre leurs objectifs pendant la mise en œuvre du projet et d'améliorer la démarche si nécessaire.

Bien que la collecte des informations relève de la responsabilité du consultant et/ou de l'équipe de consultants, les entités chargées de la mise en œuvre du projet fourniront l'appui nécessaire, en facilitant l'accès et le contact avec les institutions locales, les services techniques et les

bénéficiaires directs ou indirects.

3. Produits à livrer

Les produits à fournir dans le cadre de la consultance seront les suivants :

- Conception méthodologique du processus d'élaboration de la ligne de base et des instruments utilisés.
- Rapport de collecte de données sur le terrain.
- Outil de mesure des indicateurs et système de suivi.
- Document final de la Ligne de base.

4. Méthodologie

La consultance comprendra la coordination des actions en consultation avec les différentes parties prenantes directes et indirectes du projet afin d'identifier la logique du travail sur le terrain. Dans ce sens, il est proposé d'envisager les étapes méthodologiques suivantes :

Identification et consultation avec le personnel du projet (ENDA Pronat, SIPV) et des parties prenantes locales, afin d'identifier l'application pratique des mécanismes de mise en œuvre et d'obtenir des suggestions pertinentes pour la conception de la méthodologie de la ligne de base.

Revue documentaire. Examen de la documentation de base : la matrice de planification, le plan opérationnel, le système de suivi et d'autres documents de référence de la logique et de la méthodologie d'intervention.

Conception méthodologique pour établir l'échantillon de référence, la méthodologie et les outils de la ligne de base basés sur des entretiens avec des contacts clés, en alignant les résultats, les objectifs et les indicateurs du projet. Les outils doivent faciliter la collecte de données désagrégés par sexe pour l'analyse et la présentation dans le rapport final (voir la matrice du cadre logique du projet dans les annexes).

Collecte de données par l'application des outils conçus, en incorporant les suggestions reçues au cours des premières étapes du processus du processus, y compris la validation de la méthode de construction des indicateurs en tenant compte du contexte local, de la qualité et de la formalité des sources de données, ainsi que de la capacité à reproduire la méthodologie d'obtention des informations.

Analyse des données, présentation des résultats sous forme de graphique et d'indicateurs, avec leur analyse respective de l'utilité pour le suivi de la mise en œuvre des activités du projet.

Préparation d'un rapport qui présente les informations de manière très claire pour comprendre l'état initial du contexte, mais aussi pour obtenir des informations détaillées afin de pouvoir reproduire l'élaboration des indicateurs pour le suivi pendant la mise en œuvre, ainsi que pour être utilisé à des fins de comparaison avec une évaluation externe finale.

5. Plan de travail

- Demande d'informations complémentaires sur le projet : jusqu'au 30 juin 2024
- Soumission de la proposition : jusqu'au 10 juillet 2024 à 18h
- Réunion de Cadrage : 16 juillet
- Signature du contrat : 18 juillet
- Démarrage de l'étude : 22 Juillet 2024
- Restitution du premier draft : 29 Août 2024
- Remise des livrables finaux (rapport finale ligne de base, matrice de suivi des indicateurs, rapport photographique de référence, rapport de collecte de données sur le terrain, Conception méthodologique du processus d'élaboration de la ligne de base) : 05 Septembre 2024.

6. Mode de paiement

Le paiement se fera comme suit :

- a) 50% à la livraison de la conception méthodologique et à la signature du contrat.
- b) 50% à la livraison et à l'approbation des produits satisfaisants.

NB : les 5% de retenue (BRS) seront appliquée à l'offre financière du consultant

6.1. Conditions additionnelles

- ENDA Pronat sera l'institution contractante.
- La modalité du contrat sera le travail consultant à court terme.
- L'impôt sur le revenu et les autres taxes susceptibles d'être prélevées conformément à la législation sénégalaise sont à la charge du consultant.
- Le consultant/e ou entité consultante doit être enregistré(e) auprès du ministère des finances afin de pouvoir émettre des factures finales au client.
- Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de l'équipe de consultants, ainsi que les frais de déplacement et de restauration des acteurs clés sont inclus dans le coût du travail consultant.

7. Période du travail consultant et zone géographique

L'équipe de consultants disposera d'une période de **quarante-cinq jours (45 JOURS) / 10 semaines** à partir du jour de la signature du contrat.

La zone géographique couvrira la commune de Guédé Village, située dans le département de Podor. Concrètement, les villages de Guédé Village, Lérabé, Diama Alwaly avec son hameaux Korkadié.

8. Profil de l'équipe de travail et évaluation des propositions

- Professionnels de l'enseignement supérieur ayant des connaissances en agroécologie, souveraineté alimentaire, gestion durable de ressources naturelles, spécialement gestion de ressources hydriques, plaidoyer et genre. Nutrition, de sécurité alimentaire,

d'agroécologie, de plaidoyer et de genre.

- Expérience démontrée dans la conception et l'élaboration d'études de Ligne de Base, d'évaluations finales à mi-parcours et/ou d'évaluations d'impact de projets de développement (au moins 5 études élaborées, dont 3 doivent être liées au pays d'intervention et/ou au secteur d'action).
- Maîtrise des méthodologies applicables à tous les niveaux d'éducation de la population. En ce sens, un membre de l'équipe de consultants doit attester d'une formation spécifique aux méthodologies et à l'application des techniques de recherche sociale.
- Capacité de systématisation de l'information, de rédaction de rapports, etc.
- L'inclusion de professionnels du pays d'intervention et l'équilibre entre les hommes et les femmes seront encouragés.

9. Critères d'évaluation de propositions

Les offres techniques et financières soumises seront évaluées sur la base des documents suivants :

- a. Curriculum vitae du consultant ou de l'équipe de consultants.
- b. Offre méthodologique et technique pour la réalisation de la ligne de base.
- c. Offre financière avec le détail des dépenses.
- d. Documentation et références démontrant la capacité et l'expérience du consultant dans des missions similaires.
- e. Calendrier ou plan de travail.

10. Exigences de confidentialité, titularité du rapport et droits de diffusion

- **Anonymat et confidentialité** - La consultance doit respecter le droit des personnes à fournir des informations tout en garantissant leur anonymat et leur confidentialité. L'équipe de consultants doit informer les participants de la portée et des limites de ce principe d'anonymat et de confidentialité.
- **Responsabilité**. - Tout désaccord ou toute divergence d'opinion pouvant survenir entre les membres de l'équipe et les chefs de projet doit être discuté et accepté par les deux parties.
- **Intégrité**. - Il incombe à l'équipe de consultants de mettre en évidence les questions qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans les termes de référence, si cela est nécessaire pour obtenir une analyse plus complète de l'intervention.
- **Indépendance**. - L'équipe de consultants doit garantir son indépendance et son objectivité dans les informations, les déclarations et les conclusions relatives à l'intervention.
- **Incidents**. - En cas d'apparition de problèmes pendant le travail sur le terrain ou dans toute autre phase, ceux-ci doivent être communiqués immédiatement à l'entité adjudicatrice, en fonction de la nature des incidents. Dans le cas contraire, l'existence de ces problèmes ne pourra en aucun cas être invoquée pour justifier la non-obtention des résultats établis dans les présents termes de référence.
- **Validation de l'information**. - Il incombe à l'équipe de consultants de s'assurer de la véracité de l'information recueillie pour l'exécution de son travail, et elle sera responsable en dernier ressort de l'information présentée dans le document de référence final.

- **Droits d'auteur et divulgation.** - Tous les droits d'auteur sont détenus par l'entité contractante. Toutefois, la Generalitat Valenciana a le droit de reproduire, de distribuer ou de communiquer publiquement les résultats de la consultance sans accord préalable lorsque cela soit nécessaire pour le bon déroulement des procédures administratives et le fera avec l'autorisation préalable de l'organisation lorsque cela soit nécessaire pour d'autres raisons. La diffusion des informations rassemblées et du document final est la prérogative de l'ENDA Pronat, du SIPV et de la Generalitat Valenciana.

11. Délais et procédures de soumission des offres

L'offre doit contenir au moins les éléments suivants :

- Curriculum vitae de la personne ou de l'équipe de consultants (lorsque la proposition est soumise par deux personnes ou plus, les fonctions qui seront attribuées à chacune d'elles doivent être clairement indiquées), accompagné de la documentation et des références respectives démontrant la capacité et l'expérience du consultant dans des missions de conseil similaires.
- Proposition technique détaillée revenant sur la méthodologie de mise en œuvre, l'échantillonnage à adopter et le calendrier détaillé. Le contenu minimum peut être consulté au point 2.2 du GUIDE POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES PROJETS FINANCÉS PAR LA GENERALITAT VALENCIANA.
- Proposition financière incluant tous les coûts de la consultance en détail.

Les offres doivent être soumises au plus tard le **10 Juillet 2024 à 18 heures** (heure du Sénégal) et doivent être envoyées par courrier électronique aux adresses suivantes : pronat@endatiersmonde.org avec l'objet : Dossier de candidature élaboration document ligne de base projet GVA 23.

NB : Les activités financés par la Diputation de Valence au niveau des périmètres des femmes de Korkadié et Guédé Village constitue un co-financement dans ce projet financé en grande partie par la Généralitat Valenciana

ANNEXE : MATRICE CADRE LOGIQUE

Résultat Intermédiaire	Contribuer à la souveraineté alimentaire à travers une gouvernance durable des ressources naturelles, dans la Commune de Guédé Village											
	Promouvoir la gouvernance durable de l'eau dans la commune de Guédé Village, avec une perspective de genre : A la fin du projet, le Comité inter villageois pour la gouvernance de l'eau prennent des mesures pour améliorer la gestion responsable et transparente des ressources hydriques au profit des 17.564 habitants (10.068 femmes, 7.496 hommes) des villages de Lérabé, Diama Alwaly et Guédé Village											
	I1.OS. A la fin du projet, le Comité Inter-villageois pour la Gouvernance de l'Eau aura mis en œuvre un minimum de 3 mesures de gestion responsable de l'eau dans chaque village d'intervention, bénéficiant à 17 564 habitants (10 068 femmes, 7 496 hommes) des villages de Lerabé, Korkadié, Diama Alwaly et Guédé Village	I2.OS. : La participation des femmes atteint au moins 25 % dans les espaces de gestion, de consultation et de participation citoyenne pour la gouvernance de l'eau	I3.OS. À la fin du projet, 80 % des 1 572 familles bénéficiaires ont amélioré leurs moyens de subsistance de manière durable grâce à des activités productives diversifiées autour de la gouvernance de l'eau	I4.OS. A la fin du projet, les 6 responsables (représentants des entités étatiques et du conseil municipal) du Comité Inter-villageois pour la Gouvernance de l'Eau (4 hommes et 2 femmes) ont amélioré leurs capacités en matière de gestion durable des ressources naturelles								

Résultats intermédiaires	Le modèle de gouvernance durable de l'eau dans les systèmes de production agricoles et halieutiques des organisations de producteurs/trices et pêcheurs/euses de Guédé Village, Korkadié, Diama Alwaly et Lérabé est renforcé							Activités productives diversifiées renforcées dans les villages de Korkadié, Diama Alwaly, Guédé Village et Lérabé à travers la réhabilitation de mares et périmètres hydro agricoles			Une conscience critique sur l'importance de la gestion durable des ressources naturelles a été développée à travers les Écoles-Éco dans la commune de Guédé Village, avec un impact locale, départementale et régionale		
Résultats immédiats	I1.R.1. : À la fin du projet, un espace de concertation sur la gestion communautaire de l'eau a été créé dans chaque village cible, avec l'implication d'un partenariat multi acteur et avec de représentants de trois groupes de titulaires	I2.R.1. : 3 chartes d'irrigations sont créés	I3.R.1. : 3 dispositifs pour la gestion des mares ont été renforcés en lien avec les comités villageois paritaires existants	I4.R.1. : Les comités de gestion d'irrigation créés dans chaque village ont pourcentage minimum de femmes du 25% (ODD 5. Cibles 5.5. et 5.a.)	I5.R.1. : Les mécanismes de fonctionnement des comités d'irrigation au moins 1 mesure qui facilitent la participation et la prise de décision des femmes (ODD 5. Cibles 5.5. et 5.a.)	I6.R.1. : À la fin du projet, au moins 60% des producteurs et producteurs des villages cibles utilisent les techniques durables sur la gestion de l'eau	I7.R.1. : À la fin du projet, les heures d'irrigation par hectare diminuent au moins de 20% par rapport au début du projet, par l'application de techniques de gestion durable (ODD 2 et ODD 13. Cibles	I1.R.2. : À la fin du projet, les productions agricoles et la quantité pêchée des villages de Lérabé, Guédé Village et Diama Alwaly ont augmenté d'au moins 10% par rapport à la production du début du projet	I2.R.2.: À la fin du projet le GPF de Korkadié et la Union de Guédé Village auront réduit leurs coûts d'irrigation par hectare travaillé d'au moins 25% par rapport au début du	I3.R.2.: À la fin du projet, au moins 50% des producteurs et productrices cibles (425 femmes et 852 hommes) appliquent au moins 3 pratiques agroécologiques sur leurs parcelles (ODD 2 et ODD 13. Cibles 2.3, 2.4, 2.a, 13.1 et 13.3)	I1.R.3. : A la fin du projet, au moins 75% des élèves des écoles de Lérabé, Korkadié, Diama Alwaly et de Guédé Village ont amélioré leurs connaissances sur l'importance de l'eau comme source	I2.R.3. : À la fin du projet, au moins 15% de la population des villages (1.510 femmes, 1.124 hommes) ont été informés des bonnes pratiques rationnelles et durables de l'eau, dans les périmètres et	I3.R.3. : au moins un des éléments de la note de positionnement de l'étude est prise en compte dans les notes politiques dans la vallée en faveur des exploitations familiales pour soutenir la transition agroécologique

							2.3, 2.4, 2.a, 13.1 et 13.3)		projet (ODD 1, 2. Cibles 1.4, 1.5, 2.3, 2.4, 2.a)		de vie, et incont urnable dans la souvera ineté aliment aire (Cibles 2.2, 2.4)	dans tous les domain es de la vie	
--	--	--	--	--	--	--	---------------------------------------	--	---	--	---	---	--

<p>Extras</p>	<p>A1.R1. Création d'un Comité interviillageois de gouvernance de l'eau - lloguer A7.R1. : Forum local sur la gouvernance de l'eau et la prise en compte de la charte du domaine irrigué de la VFS</p>	<p>A2.R1. Formation - capacités en gestion de l'eau</p>	<p>A3.R1. Activités de mise en réseau et de plaidoyer menée par les femmes rurales et autochtones et les jeunes</p>	<p>A4.R1. : Élaboration de chartes d'irrigation dans les villages cibles du projet</p>	<p>A5.R1. : Création - renforcement des comités de gestion des mares A6.R1. : Élaboration d'un système de gestion et d'entretien des mares dans chaque village A6.R2.: Formations des comités de mares sur les techniques de commercialisation</p>	<p>A3.R1. : Création de comités de gestion de l'irrigation</p>	<p>A5.R1. : Création - renforcement des comités de gestion des mares A6.R1. : Élaboration d'un système de gestion et d'entretien des mares dans chaque village</p>	<p>A8.R1. : Accompagnement pour la sensibilisation et le plaidoyer communautaire pour la contribution à l'équité du genre dans la gestion des ressources naturelles et des périmètres hydroagricoles</p>	<p>A8.R1. : Accompagnement pour la sensibilisation et le plaidoyer communautaire pour la contribution à l'équité du genre dans la gestion des ressources naturelles et des périmètres hydroagricoles</p>	<p>A2.R2. : Réhabilitation du périmètre d'aménagement hydro-agricole de 30 ha du GPF de Korkadié</p>	<p>A5.R2. : Renforcement des équipements de pêche, à Diamala, Guédé, Villa et Lérabé</p>	<p>A1.R2. : Installation d'un système d'irrigation utilisant des énergies propres (panneaux solaires) à Korkadié et Guédé</p>	<p>A3.R2. : Appuiconseil pour l'adoption de pratiques agroécologiques en horticulture et riziculture dans les 4 villages cibles</p>	<p>A4.R2. : Séances de partage d'expérience sur les pratiques agroécologiques entre les GIEs et les GPFs, et du renforcement du leadership des femmes</p>	<p>A5.R2. : Appui techniques et financier pour installation de pépinières et semenciers des écosystèmes côtiers fournis aux communautés participantes</p>	<p>A1.R3. : Sensibilisation et renforcement des capacités des élèves des Écoles-eco A2.R3. : Journée communautaire de dialogue école-milieu sur la gestion de l'eau</p>	<p>A3.R3. : Espace radiophonique de sensibilisation ; Étude sur l'UGP de la vallée du FS</p>	<p>A4.R3. Revendication et dialogue politique sur la gestion de l'eau A5.R3. : Organisation d'un rencontre régional qui favorise le dialogue politique autour la gouvernance durable de l'eau</p>
----------------------	--	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	---	---	---	---	---	--	---